## VILLE DE SAINT-MARTIN-D'HERES

Direction Aménagement, Juridique, Administration, Réglementation et Environnement Service Affaires Juridiques - Questure - Assurances - Réglementation JM/IB

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE

# DU 25 avril 2018

Le 25 avril 2018 à 18 H 00,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 18 avril 2018, s'est assemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de David QUEIROS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Brahim CHERAA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

# Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

#### PREND ACTE

Des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N <sub>o</sub>	OBJET	DATE DE RECEPTION EN PREFECTURE
2018_17	Suppression de la régie de recettes et d'avances pour l'encaisse des participations familles aux activités et le remboursement pour activités non effectuées des Activités d'Animation et de Loisirs service enfance de la ville de Saint-Martin-d'Hères.	27/03/18

2. Convention d'occupation du snack de la piscine municipale par l'association sportive SMH BASKET-BALL: Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention correspondant à cette association.

# Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

#### APPROUVE

La convention à intervenir avec l'association sportive SMH BASKET-BALL portant sur la mise à disposition et la gestion du snack de la piscine municipale pour une période du samedi 30 juin au mercredi 18 juillet 2018, de 10 h à 19 h.

### **AUTORISE**

M. le Maire à signer ladite convention d'occupation du snack de la piscine municipale avec cette association.

# DIT

Que l'association disposera gracieusement du snack et du matériel aux conditions stipulées dans la convention.

### Adoptée à l'unanimité (38 voix)

3. Convention d'occupation du snack de la piscine municipale par l'association sportive GSMHGUC HANDBALL : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention correspondant à cette association.

# Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

## **APPROUVE**

La convention à intervenir avec l'association sportive GSMHGUC HANDBALL portant sur la mise à disposition et la gestion du snack de la piscine municipale pour une période du jeudi 19 juillet au dimanche 2 septembre 2018, de 10 h à 19 h.

# **AUTORISE**

M. le Maire à signer ladite convention d'occupation du snack de la piscine municipale avec cette association.

#### DIT

Que l'association disposera gracieusement du snack et du matériel aux conditions stipulées dans la convention.

## Adoptée à l'unanimité (38 voix)

4. Fixation de la redevance de location de la salle polyvalente du Centre du Mûrier.

# Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

#### FIXE

Le montant de la redevance de location comme suit :

- Location de la salle polyvalente : 60€,
- Montant de la caution : 76€,
- Nettoyage : 18€ / heure de ménage.

#### DIT

Que la recette sera imputée au budget général de la Ville.

### Adoptée à l'unanimité (36 voix)

5. Convention de partenariat avec la MJC Bulles d'Hères : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention correspondante.

# Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

#### **APPROUVE**

La convention de partenariat à intervenir entre la ville et la MJC Bulles d'Hères pour une durée de trois ans.

Le versement de la subvention correspondant à 650 000 euros (Six cent cinquante mille euros) pour l'année 2018.

#### **AUTORISE**

M. le Maire à signer la convention avec la MJC Bulles d'Hères.

## DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2018.

#### Adoptée à l'unanimité (38 voix)

6. Autorisation donnée à M. le Maire de signer une convention financière avec la Mairie d'Échirolles pour la reprise du compte épargne temps de Mme Bertaux Mickaëlle.

# Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

#### AUTORISE

M. le Maire à signer une convention financière avec la Mairie d'Échirolles pour la reprise des 10,5 jours mis en compte épargne temps de Mme Bertaux Mickaëlle.

La compensation financière des jours épargnés pris en charge par la ville d'Échirolles pour un montant de 1 058,99 €.

#### DIT

Que les dépenses seront imputées sur le chapitre des charges générales du personnel.

# Adoptée à l'unanimité (38 voix)

7. Détermination du nombre de représentants amenés à siéger au renouvellement du comité technique.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

#### FIXE

Le nombre des membres du Comité Technique de manière paritaire à 6 représentants titulaires du personnel (et 6 représentants suppléants) et 6 représentants titulaires (et 6 représentants suppléants) de la collectivité et de son établissement, le CCAS.

### DECIDE

De recueillir l'avis des représentants de la collectivité et de son établissement pour les questions devant faire l'objet d'une délibération, relatives à :

- · l'organisation et au fonctionnement des services,
- aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels.

# Adoptée à l'unanimité (38 voix)

8. Créations et suppressions de postes.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

**DEMANDE** 

# BUDGET VILLE EMPLOIS PERMANENTS

Filière administrative : 7 suppressions / 8 créations

2

Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Direction / Service
l poste relevant du cadre d'emplois des attachés (grades : attaché à attaché principal, indices bruts de 434 à 979)		Ouverture du poste de Direction au cadre d'emplois de attachés territoriaux Comité technique du 12 mars 2018	DAC - CRC Centre Erik Satie
l poste relevant du cadre d'emplois des attachés (grades : attaché à attaché principal, indices bruts de 434 à 979)	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grades: technicien principal de 1ère classe, indices bruts 442 à 701)	Évolution des missions du poste Comité technique du 12 mars 2018	DGASP – Service Équipements culturels et prestations matériels
l poste relevant du cadre d'emplois des attachés (grades : attaché à attaché principal, indices bruts de 434 à 979)	I poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grade: rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe, indices bruts de 442 à 701)	Évolution des missions du poste Comité technique du 12 mars 2018	Direction de la Sécurité Publique et de la Prévention
2 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades : de rédacteur à rédacteur principal de 1 ère classe, indices bruts de 366 à 701)	2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades: adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe, indices bruts de 347 à 548)	Ajustement de l'organigramme, Comité technique du 12 mars 2018	Direction Hygiène santé  Direction Aménagement,     Juridique,     Administration,     Réglementation,     Environnement ; service     Urbanisme foncier.

Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Direction / Service
l poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades: rédacteur à rédacteur principal de l'ere classe, indices bruts de 366 à 701	l poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade: adjoint administratif principal de 1ère classe, indices bruts de 374 à 548)	Évolution des missions du poste Comité technique du 12 mars 2018	DAC – médiathèque
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade: adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1ère classe, indices bruts de 347 à 548)	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades : de rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe, indices bruts de 366 à 701)	Évolution des missions du poste Comité technique du 12 mars 2018	DEEJ – Accueil Vie Scolaire et Loisirs
	l poste à temps non complet (17,5 / 35 ème) relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades: adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1ère classe, indices bruts 347 à 548)	Suppression du poste  Comité technique du 12 mars 2018	DAC – Médiathèques

Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Direction / Service
l poste relevant du cadre		Création d'un poste	Direction Aménagement, Juridique,
d'emplois des	and the second s	Comité technique du	Administration,
adjoints		12 mars 2018	Réglementation,
administratifs			Environnement; service
(grades : adjoint			État civil
administratif à			
adjoint			
administratif			
principal de 1ère			
classe, indices			
bruts 347 à 548)			

# Filière technique: 17 suppressions / 15 créations

Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Direction / Service
I poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs (grades : ingénieur à ingénieur principal, indices bruts de 434 à 979)	l poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (grade: technicien principal de lère classe, indices bruts de 442 à 701)	Évolution des missions du poste Comité technique du 12 mars 2018	Service Propreté Urbaine  Direction de l'Immobilier, service maintenance du patrimoine, secteur Chauffage
l poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (grade: technicien à technicien principal de 1ère classe, indices bruts de 442 à 701)	l poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades : agent de maîtrise principal, indices bruts 374 à 583)	Évolution des missions du poste Comité technique du 12 mars 2018	Espaces verts
l poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades : agent de maîtrise à agent de maîtrise principal, indices bruts 353 à 583)	l poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grades: technicien, indices bruts 366 à 591	Recrutement sur poste vacant Comité technique du 12 mars 2018	Direction de l'Immobilier  — Service maintenance des équipements sportifs

Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Direction / Service
	l poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grades: technicien, indices bruts 366 à 591)	Poste supprimé et évolution de l'organisation suite à un départ à la retraite  Comité technique du 12 mars 2018	DGAR -Direction de la Communication
7 postes relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades : agent de maîtrise à agent de maîtrise principal, indices bruts 353 à 583)	7 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique principal de 2 en classe à adjoint technique principal de 1 er classe, indices bruts de 351 à 548)  3 adjoint technique principal de 2 en classe 4 adjoint technique principal de 2 en classe 4 adjoint technique principal de 1 er classe	Évolution des missions du poste Comité technique du 12 mars 2018	Direction de l'immobilier, service maintenance du patrimoine (menuiserie, serrurerie, chauffage)  Direction des Infrastructures extérieures, service espaces verts.
l poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades : agent de maîtrise à agent de maîtrise principal, indices bruts 353 à 583)	I poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique principal de 2ème classe à adjoint technique principal de 1ère classe, indices bruts de 351 à 548)  I adjoint technique principal de 2ème classe	Évolution des missions du poste Comité technique du 23 avril 2018	Direction des Investissement logistique, service entretien bâtiments

Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Direction / Service
	l poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade : adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe, indices bruts de 374 à 548)	Poste supprimé et évolution de l'organisation suite à un départ à la retraite Comité technique du 12 mars 2018	DGASP – Service des Sports APS
l poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade: adjoint technique à adjoint technique principal de l'ere classe, indices bruts de 347 à 548)	l poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grades : technicien à technicien principal de l'ere classe, indices bruts 366 à 701)	Évolution des missions du poste Comité technique du 12 mars 2018	Direction de l'Organisation des Systèmes d'Information
l poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades : agent de maîtrise à agent de maîtrise principal, indices bruts 353 à 583)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade: adjoint technique principal de 2ème classe, indices bruts de 351 à 479)	Évolution des missions du poste Comité technique du 12 mars 2018)	Direction de l'Organisation des Systèmes d'Information
l poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (grades : de technicien à technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe, indices bruts de 366 à 701)	l poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grade : agent de maîtrise, indices bruts de 353 à 549)	Évolution des missions du poste Comité technique du 12 mars 2018	DGAST – service propreté urbaine

Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Direction / Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet 28/35 cmc (grade: adjoint technique à adjoint technique principal de 1 classe, indices bruts de 347 à 548)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet 17,5/35ème (grade : adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe, indices bruts de 347 à 548)	Évolution de la quotité de temps de travail du poste Comité technique du 12 mars 2018	Direction de l'Immobilier, service maintenance du patrimoine.

# Filière animation : 7 créations / 4 suppressions

Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Direction / Service
7 postes à temps complet relevants du cadre d'emplois des adjoints d'animation (grades : adjoint d'animation à adjoint d'animation principal de 1 ère classe indices bruts de 374 à 548)	4 postes à temps non complet (85%) relevants du cadre d'emplois des adjoints d'animation (grades : adjoint d'animation à adjoint d'animation principal de 1 erc classe indices bruts de 374 à 548)	Création de 3 postes à temps complet —  Augmentation du temps de travail de 4 postes  Comité technique du 12 mars 2018.	DEEJ - Service Animation Enfance

# Filière médico-sociale : 1 création

Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Direction / Service
l poste relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture (grades: auxiliaire principal de 2ème classe à auxiliaire principal de lère classe, indices bruts de 351 à		Création d'un poste permanent Comité technique du 12 mars 2018	DEEJ – Petite enfance
548)			

# Filière culturelle : 2 créations / 2 suppressions

Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Direction / Service
l poste relevant du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux (grade: bibliothécaire à bibliothécaires principal, indices bruts de 434 à 979)	l poste relevant du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine (grade: conservateur du patrimoine à conservateur du patrimoine en chef, indices bruts de 503 à 1021)	Evolution de l'organisation suite à un départ à la retraite  A compter du 1 <sup>er</sup> août 2018  Comité technique du 12 mars 2018	DAC – Médiathèques
l poste relevant du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux (grade : bibliothécaire à bibliothécaires principal, indices bruts de 434 à 979)	1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine (grade : assistant de conservation de 1 <sup>ère</sup> classe, indices bruts de 442 à 701)	Évolution des missions du poste Comité technique du 12 mars 2018	DAC Médiathèques

# Filière sportive : 1 création / 1 suppression

Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Direction / Service
l poste relevant du cadre d'emplois des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (grades: de ETAPS à ETAPS principal de 1ère classe, indices bruts de 366 à 701)	1 poste relevant du cadre d'emplois des Conseillers territoriaux des Activités Physiques et Sportives (grade: CTAPS, indices bruts de 434 à 810)	Recrutement sur poste vacant suite admission à la retraite Comité technique du 12 mars 2018	DGASP – Service des Sports Activités Physiques et Sportives

# Filière sécurité : 1 suppression

Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Direction / Service
	l poste relevant du cadre d'emplois des	Poste supprimé	DGAST- DSPP – service de police municipale
	chefs de service	Comité technique	Parameter Anna Parame
	de police municipale	du 13 février 2017	
	(grades : chefs		
	de service de		
	police		
	municipale à		
	chefs de service		
	de police		
	municipale		
	principal de 1 ère		***************************************
	classe, indices		
	bruts de 366 à		
	701)		

# Adoptée à la majorité : 34 voix pour 4 abstention(s)

9. Travaux de rénovation et de réhabilitation du groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier : Demande de subvention auprès de l'État au titre du Fonds d'investissement public local.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

#### APPROUVE

La rénovation et la réhabilitation du groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier : mise aux normes de sécurité incendie et accessibilité avec ajout de performances thermiques, pour un montant prévisionnel de dépenses hors taxe de 1 951 200 €.

#### SOLLICITE

Auprès de l'Etat, sa participation financière pour la rénovation et la réhabilitation du groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier, dans le cadre du Fonds d'investissement public local 2018.

### DIT

Que les dépenses et les recettes de cette opération sont imputées au budget principal de la ville.

### Adoptée à l'unanimité (38 voix)

10. Information aux membres du Conseil Municipal de l'ensemble des marchés publics passés en 2017.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

#### PREND ACTE

du recensement économique des marchés conclus dans l'année 2017 en application de l'article 141 du décret n°2016-360.

11. Travaux de mise en accessibilité et mise aux normes du groupe scolaire Paul Vaillant Couturier : Autorisation donnée à M. le Maire de signer les marchés n°18015.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

# **AUTORISE**

M. le Maire à signer les marchés n°18015 suivants :

N° du lot	Libellé	Attributaire et adresse	Pour un montant HT
1	Travaux de menuiseries extérieures et pose d'une ossature en bois, menuiseries extérieures en bois aluminium/métalliques, désamiantage et pose d'une ossature en bois/vêture	CARBONERO ISOLATION SAS 1192 chemin du Pansu 38500 La Buisse	407 271,30 euros HT
2	Occultations	CONFORT GLASS 93 avenue Général de Gaulle 69300 Caluire	29 133 euros HT

#### DIT

Que le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 6 mois maximum, période de préparation de chantier incluse.

La date prévisionnelle de début des prestations est le 14/05/2018. La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 02/11/2018. Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal de la Ville.

# Adoptée à la majorité : 34 voix pour 4 abstention(s)

12. Travaux de mise en accessibilité et mise aux normes de sécurité incendie de l'Heure Bleue : Autorisation donnée à M. le Maire de signer les marchés n°18016.

# Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

# **AUTORISE**

M. le Maire à signer les marchés n°18016 suivants :

N° du lot	Libellé	Attributaire et adresse	Pour un montant HT
The state of the s	Démolition-Cloison – Doublage - Faux plafond	LAMBDA ISOLATION 11 rue Docteur Schweitzer 38180 Seyssins	17 582,85 euros HT
2	Menuiserie intérieure et aménagement	SARL GRAND MENUISIER 3 chemin de Drue 38110 Dolomieu	16 400 euros HT
3	Carrelage – Faïence – Sol souple	SARL SBI 3 rue de la Prévachère 38400 Saint Martin d'Hères	11 161 euros HT
4	Électricité - courant faible	ENTREPRISE RATTO ET CIE 17 RUE DU PRÉ RUFFIER 38400 Saint Martin d'Hères	8834,46 euros HT
5	Plomberie	RUBINO PERE ET FILS 20 RUE DE LA BAJATIÈRE 38100 GRENOBLE	35 752 euros HT
6	Peinture intérieure -Nettoyage de chantier	SARL SBI 3 rue de la Prévachère 38400 Saint Martin d'Hères	5015,9 euros HT

### DIT

Que le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 3 mois et 2 semaines maximum.

La date prévisionnelle de début des prestations est le 04/06/2018.

La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 12/09/2018

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal de la Ville.

Adoptée à la majorité : 34 voix pour 4 abstention(s)

13. Travaux de mise en accessibilité du Groupe scolaire Romain Rolland : Autorisation donnée à M. le Maire de signer les marchés n°18014.

# Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

### **AUTORISE**

M. le Maire à signer les marchés n°18014 suivants :

N° du lot	Libellé	attributaire	adresse	Montant HT
1	Maçonnerie, VRD	SCOP SEBB	1 Rue du Pré Ruffier 38400 St-Martin-d'Hères	39 565,00 €
2	Cloison, doublage, faux plafond, menuiserie intérieure	LAMBDA ISOLATION	11 rue Docteur Schweitzer 38180 SEYSSINS	16 344,25 €
3	Serrurerie, porte vitrée, menuiserie bois alu	FERALUX	Avenue Jean Jaurès 73800 Montmélian	18 380,00 €
4	Peinture	CK PEINTURE	ZI Sud – 3 rue de la Prévachère 38400 ST MARTIN D'HERES	5 796,00 €
5	Carrelage, faïence	TECHNO ALPES	4 impasse de Lorraine ZA des Granges 38130 ECHIROLLES	4 984,22 €
6	Électricité courants forts et courants faibles	RATTO ET CIE	17 rue du Pré Ruffier 38400 ST MARTIN D'HERES	8 738,82 €
7	Plomberie sanitaire, VMC	SAS ENTREPRISE SALLEE	38 à 40 Rue Latécoère 26000 VALENCE	4 993,55 €

# DIT

Que la durée des travaux est de 5 mois.

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal.

Adoptée à la majorité : 34 voix pour 4 abstention(s)

14. Participation financière pour la mission d'accompagnement de la copropriété Champberton 2018-2019.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

### **APPROUVE**

L'accompagnement de la copropriété Champberton à Saint Martin d'Hères.

#### **AUTORISE**

M. le Maire à signer la convention de participation financière pour la mission d'accompagnement des copropriétaires privés au vote des travaux de la copropriété Champberton.

## DIT QUE

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal.

### Adoptée à l'unanimité (38 voix)

15. Travaux de réhabilitation du gymnase Voltaire : Autorisation donnée à M. le Maire de déposer les autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

#### AUTORISE

M. le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme pour les travaux de réhabilitation du gymnase Voltaire.

### Adoptée à l'unanimité (38 voix)

16. Conversion énergétique Salle de Spectacle de l'Heure Bleue - installation chaufferie bois granulés : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes - Appel à projets Energies renouvelables - Bois Energie.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

#### **APPROUVE**

Le dossier de demande de financement pour le remplacement de la production de chaleur existante de la salle de spectacle de l'Heure Bleue, déposé auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de l'appel à projets Energie — Bois énergie.

#### SOLLICITE

Auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une participation financière au taux maximum de l'intervention fixée à 40 % de l'assiette éligible du Fonds région « appel à projets Bois-énergie ».

#### DIT

Que les dépenses et les recettes seront imputées au budget principal de la ville.

# Adoptée à l'unanimité (38 voix)

17. OPERATION VOLTAIRE - Construction de logements en accession, commerce ou service de proximité - cession au profit de la société DAUPHILOGIS : Autorisation donnée à M. le Maire de signer tout document et acte notarié concrétisant la présente cession.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

#### AUTORISE

La cession de droits à construire à la société DAUPHILOGIS sur la parcelle de terrain de 4 833 m<sup>2</sup> environ, à prendre sur les parcelles cadastrées BD n°178p, 187p, 252p et 254, afin de permettre la construction de 34 logements en accession sociale.

## AUTORISE

La société DAUPHILOGIS à déposer un permis de construire.

#### DIT

Que la cession interviendra au prix de 426 360 € HT.

#### HABILITE

M. le Maire à signer tout document et acte notarié concrétisant la présente cession.

#### DIT

Que la recette lié à ce dossier sera imputée sur le budget principal de la ville.

Adoptée à la majorité : 34 voix pour 4 voix contre

18. OPERATION VOLTAIRE - Construction de logements en accession, commerce ou service de proximité - cession au profit de GRENOBLE HABITAT : Autorisation donnée à M. le Maire de signer tout document et acte notarié concrétisant la présente cession.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

#### **AUTORISE**

La cession de droits à construire à GRENOBLE HABITAT sur la parcelle de terrain de 4 833 m<sup>2</sup> environ, à prendre sur les parcelles cadastrées BD n°178p, 187p, 252p et 254, afin de permettre la construction de 35 logements en accession privée avec commerce ou service de proximité en rez-de-chaussée.

### AUTORISE

GRENOBLE HABITAT à déposer un permis de construire.

#### DIT

Que la cession interviendra au prix de 508 750 € HT.

## **HABILITE**

M. le Maire à signer tout document et acte notarié concrétisant la présente cession.

#### DIT

Que la recette lié à ce dossier sera imputée sur le budget principal de la ville.

Adoptée à la majorité : 34 voix pour 4 voix contre

19. ZAC Neyrpic - Entrée du Domaine Universitaire : Autorisation donnée à M. le Maire de signer le protocole d'accord pour le pôle de vie des Halles Neyrpic.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

# **APPROUVE**

le protocole relatif à l'opération des Halles Neyrpic à Saint-Martin-d'Hères à intervenir entre la Commune de Saint-Martin-d'Hères, Grenoble Alpes Métropole et la SAS APSYS au nom de la SARL les Halles Neyrpic.

#### **AUTORISE**

M. le Maire à signer le protocole d'accord concernant le pôle de vie des Halles Neyrpic.

Adoptée à la majorité : 25 voix pour 11 voix contre 2 abstention(s)

# 20. Vœu pour l'avenir du service public nationalisé SNCF.

#### Amendement n°1

Adopté à la majorité : 30 voix pour 3 voix contre 2 abstention(s)

#### Amendement n°2

Adopté à la majorité : 30 voix pour 3 voix contre 2 abstention(s)

La ville de Saint-Martin-d'Hères défend depuis longtemps le principe du service public. Or, en France, les attaques en direction de celui-ci se sont accentuées avec des secteurs mis en concurrence et plus ou moins privatisés (par exemple France Télécom, EDF, GDF ou la Poste). Depuis un an, les services de santé publique, de justice, des finances publiques ou encore l'université (sans moyen nécessaire) sont menacés.

Par ailleurs, la ville de Saint-Martin-d'Hères a déjà voté un vœu sur la nationalisation et le monopole public des concessions hydrauliques.

Aujourd'hui, plus que jamais, les mesures du « nouveau pacte ferroviaire » que le gouvernement entend prendre sont lourdes de conséquence pour le service public ferroviaire de transport de voyageurs :

- application en France des règlements et directives de l'Union Européenne sur la marchandisation du rail ;
- suppression du monopole historique de la SNCF sur les trains de voyageurs pour une ouverture de cette activité à la concurrence et au privé ;
- éclatement de la SNCF et sa transformation en société anonyme par actions, rendant ainsi possible sa privatisation.

Il est important de rappeler que la mise en concurrence du fret s'est traduite par une réduction de 40% du trafic au profit du transport routier, bien plus polluant et accidentogène.

Malgré le statut, l'anticipation de la concurrence/privatisation a déjà eu pour conséquence la suppression de 30 000 postes, entraînant une réduction de services, de guichets, de gares, de fonctions de contrôle et de sécurité.

L'ouverture à la concurrence privée ne fera que reporter sur le service public le poids des investissements lourds, notamment pour les petites lignes.

L'équation est simple : les lignes générant du profit seront petit à petit confiées au privé. Cela se fera au détriment du service aux usagers, des conditions de travail et des contribuables.

Face à cette politique libérale, nous défendons :

- le maintien du monopole public SNCF du transport de voyageurs ;
- l'intégration de toutes les activités ferroviaires dans un établissement public SNCF unique (avec le renforcement du statut des personnels correspondant aux conditions de ce service public).
- un service public déchargé de sa dette
- l'affirmation de la priorité au rail
- pas de fermeture de ligne
- une politique ambitieuse avec un retour au monopole public du fret

Ce sont des conditions nécessaires pour une politique de transports répondant aux besoins (grandes et petites lignes, horaires, arrêts, gares) de l'économie, des populations, des territoires, dans l'égalité, la sûreté, la maîtrise de la pollution, la transparence des investissements, des coûts et tarifs, avec un contrôle démocratique par les usagers et salariés : les principes du service public nationalisé conquis en 1936 et en 1945.

La ville de Saint-Martin-d'Hères, à travers ce vœu, demande au gouvernement de retirer son projet de loi et d'ordonnances visant la SNCF.

Adoptée à la majorité : 29 voix pour 3 voix contre 3 abstention(s)

Signature de CHERAA Brahim secrétaire de la séance du Conseil Municipal du 25 avril 2018 :

19

